LOGIGRAMME* DES AIDES GOUVERNEMENTALES SUR FACTURES ENERGIES de 2023

(*) selon interprétation en date du 14/02/2023, pouvant faire abstraction de certains cas spécifiques

GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE LOIRE ATLANTIQUE

GAZ

Mon compteur alimente un ESMS[1] ?

NON → *Je ne bénéficie d'aucune aide*

OUI ↓

Mon compteur alimente uniquement un ESMS[1] ?

OUI → *Je fais (auprès de mon fournisseur énergie[4]) une Déclaration sur l'Honneur par compteur[3] au titre du Bouclier Tarifaire Gaz de mes ESMS[1]*

☞ ***Cf Formulaire A***

NON ↓

Je dispose d'une clef de réparation de mes consommations entre les activités ESMS[1] et le reste de mes consommations sur ledit compteur ?

OUI → *Je fais (auprès de mon fournisseur énergie[4]) une Déclaration sur l'Honneur spécifique à ce compteur[3] au titre du Bouclier Tarifaire Gaz en précisant la clef de répartition en Gaz de cet ESMS[1]*

☞ ***Cf Formulaire A***

NON ↓

Je ne bénéficie d'aucune aide

ELECTRICITE

Mon SIREN englobe uniquement ou majoritairement des ESMS[1] ?

NON → *Je fais (auprès de mon fournisseur énergie[4]) une Déclaration sur l'Honneur par SIREN au titre de l'Amortisseur Électricité pour l'ensemble de mes compteurs électricité ~~non ESMS[1]~~*

☞ ***Cf Formulaire C* (case n°4)**

OUI ↓

Je fais (auprès de mon fournisseur énergie[4]) une Déclaration sur l'Honneur par SIREN au titre du Bouclier Tarifaire collectif électricité de mes ESMS[1]

☞ ***Cf Formulaire B***

Pour bénéficier des aides Électricité sur mes factures mensuelles plutôt qu'en fin d'exercice, je déclare avant le 31 mars 2023 !!

Pour le gaz, l'aide sera étudiée au semestre, je déclare impérativement avant le 1er septembre 2023

(1) ESMS : *Établissement avec hébergement, tels que ceux mentionnés au code de l'action sociale et des familles (article L312-1 : LIEN):*
- *2°,6°,7° et 12° du I de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles*
- *1° et au 4° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;*
- *III de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dans la mesure où ces établissements constituent la résidence habituelle de ces personnes.*

(2) Contrat : *Marché Subséquent UNIHA (ex : MS311, MS117…)*

(3) Compteur : *Numéro de PDL ou PCE*

(4) Cheminement fournisseurs : *pour ENI : ???? // pour EDF : formulaire B à bouclier-collectif-elec@edf.fr // formulaire C à bouclier-amortisseur-elec@edf.fr // Pour Gaz de Bordeaux :????*